

Pour notre sécurité, Geens veut des banques de données sur tout

Sur les libérés conditionnels, les détenus radicalisés, les saisies...

Une banque de données centrale pour les pièces à conviction, un registre central pour les libérés conditionnels, une banque de données reprenant tous les détenus radicalisés... : tels sont les projets que nourrit le ministre de la Justice Koen Geens (CD&V) pour l'année à venir. On se demande, parfois, comment cela n'existe pas encore.

Attentats de Bruxelles, meurtre de l'étudiante liégeoise par un libéré conditionnel, assassinat de deux policières et d'un étudiant à Liège par un détenu radicalisé en congé pénitentiaire... Ces attaques auraient peut-être pu être évitées si les autorités, policières et judiciaires, avaient mieux échangé leurs informations. Mais pour cela, il faut des banques de données et de la méthode, pour savoir qui alimentera ces banques, qui pourra les consulter, etc.

PIÈCES À CONVICTION

Le ministre de la Justice s'y attaque, comme il l'annonce dans sa note de politique générale déposée au parlement.

> **Registre Pacos, pour les pièces à conviction.** Pacos (Pièces à conviction-Overtuigingsstukken) permettra d'identifier une seule fois les pièces à conviction,

lors de la saisie, à l'aide d'un numéro unique. Ce numéro sera apposé avec un code-barres sous forme d'étiquette sur chaque pièce à conviction, scanné dans la banque de données centrale « Pacos » et complété avec toutes les informations nécessaires (description, lieu de la saisie, destination...). « Grâce à ce projet Pacos (un projet commun police/justice), les pièces à conviction seront plus facilement traçables, de sorte que chaque objet pourra être localisé par tout le monde à tout moment », indique M. Geens. On évitera aussi la papperasse inutile ou la dispa-

I+Belgium, pour surveiller les libérés conditionnels

rition de pièces (armes saisies volées, etc.). Le système, d'abord lancé dans des sites pilotes, sera étendu à toutes les polices du pays et à la justice au 1^{er} semestre 2019.

> **Registre des libérés conditionnels.** « Pour garantir un meilleur suivi du respect des conditions imposées aux personnes qui sont libérées sous conditions, un registre des conditions central sera créé », annonce le ministre, qui at-

tend encore l'avis du Conseil d'État et de l'Autorité de protection des données pour le soumettre au parlement. On notera à ce sujet qu'une plate-forme informatique (I+Hainaut), imaginée par la zone de police de Comines-Warneton, fonctionne déjà sur tout le Hainaut et vise à s'élargir sur tout le pays (I+Belgium). Police, parquet, prison et maison de justice peuvent y injecter des infos relatives à tout libéré conditionnel, suspect laissé en liberté sous conditions... et consulter les données à tout moment. Ces échanges « en live » permettent un meilleur contrôle.

> **Détenus radicalisés dans la BDC.** Depuis août, la DG EPI (la direction générale des prisons) est devenue un service d'appui de l'Ocam, ce qui oblige les deux institutions à échanger leurs infos. Car les prisons regorgent de détenus radicalisés, ou qui risquent de basculer. Et qui, une fois dehors, peuvent représenter une menace. Dans l'autre sens, il faut que la prison sache qui elle accueille. Les détenus radicalisés seront donc désormais repris dans la BDC, banque de données commune. À terme, les prisons auront accès à cette BDC. Cela leur permettra de mettre des détenus à l'écart de certains autres prisonniers. ●

F. DE H.